



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2025

### COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 19 décembre 2025 à 18 H 00, à LA GRANGE, sous la présidence de Mme Catherine LEDOUBLE, Maire.

Etaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mmes LEROY Marie-Pierre, ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRO Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, Mme PERNOT Marie-Evelyne, M. PAULET Philippe, Mmes BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud, Mme JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mmes ROGE Patricia, GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme ERCAN Meryam	mandataire	Mme Catherine LEDOUBLE
M. Sébastien LAROCHE	mandataire	Mme Patricia ROGE

Était absente :

Mme Myriam KUROWSKI

Madame Olympe PAGLIA a été désignée **secrétaire de séance**.

## **DCM 2025/746 – Installation d'un nouveau conseillère municipal - Modification de la composition des commissions permanentes**

L'article L270 du code électoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Le Conseil Municipal **décide** de remplacer M. Jean-Pierre ARGAUT, décédé le 12 décembre dernier, par M. Philippe PAULET dans la commission Economie locale – Finances, dans laquelle il siégeait.

Vote : Unanimité

## **DCM 2025/747 – Suppression d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant**

Les élections municipales étant prévues dans trois mois, le Conseil municipal **décide** de supprimer le poste d'adjoint maire devenu vacant portant ainsi le nombre des adjoints de 5 à 4 en respectant le principe de parité.

Vote : Unanimité

## **DCM 2025/748 – Nouvelle répartition des indemnités des élus suite à la suppression d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant**

Le Conseil municipal **décide** par

27 voix pour

5 abstentions (M. CORNEVIN, M. BALLANFAT, Mme ROGE + pouvoir de M. LAROCHE et Mme GARET)

- de fixer les indemnités des élus dans le respect de l'enveloppe maximale, comme suit :
  - Maire : IB terminal FP X 65%
  - Adjoints (4) IB terminal FP X 20%
  - Conseillers délégués (3) IB terminal FP X 10%
- d'appliquer à l'ensemble des indemnités votées ci-dessus les majorations prévues aux articles L2123-22 1°, L2123-22 5°, R2123-23 1° et R2123-23 4° du CGCT et de fixer les indemnités des élus aux taux suivants :
  - Maire : 99,75% de l'IB terminal de la fonction publique ;
  - Adjoints : 27% de l'IB terminal de la fonction publique ;
  - Conseillers délégués : 13,5% de l'IB terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront versées à compter du 20 décembre 2025.

M. Jean-Pierre CORNEVIN est intervenu sur ce rapport.

**DCM 2025/748 – Election des délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil municipal élit à l'unanimité, pour siéger au conseil d'administration du CCAS, la liste suivante :

- Catherine BERLOT
- Selda DEMIR
- Jean-Michel DUMONT
- Stéphanie EDESA
- Sébastien GROSJEAN
- Patricia ROGE

Vote : unanimité

XXXXXX

**Le prochain Conseil municipal aura lieu le 17 février 2026 à 19 h 00, à la salle des fêtes.**